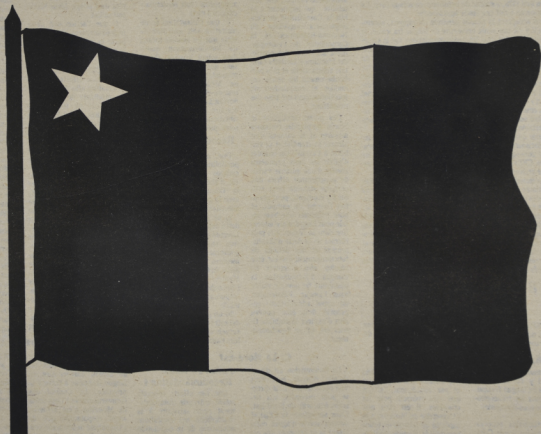


LA JAUNISSE

VOL. 4 NO. 16

Le seul Hebdomadaire des ETUDIANTS
de l'UNIVERSITE de MONTREAL

15 déc.



Dans le but de renseigner la population étudiante, La Jaunisse publie cette semaine, un exemplaire spécial, couvrant l'affaire du rapport Wallace. Considérant que chaque étudiant devrait se faire un devoir de lire et d'étudier ce rapport. Nous avons en collaboration avec le journal l'Evangéline, reproduit plusieurs articles parus dans l'Evangéline du 10, 11 et 12 décembre 75. En outre, le rapport remis par la F.E.U.M. y paraît, ainsi que quelques autres prises de position d'organismes différents. Donc, renseignez-vous et agissez, vous êtes directement impliqués...

Jacques Tétreault

L'enseignement supérieur pour tous les étudiants de la région de Moncton

Arrière-plan

La structure du système d'enseignement supérieur pour les francophones au Nouveau-Brunswick a été le sujet de nombreux débats et discussions au cours des deux dernières années.

Un point crucial fut atteint juste au moment où la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick cessa ses activités. La CESNB recommanda que la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes maintienne le statu quo pendant qu'elle entreprenait une étude de la structure de l'enseignement supérieur du secteur francophone au Nouveau-Brunswick. La CESNB accepta la recommandation et y donna suite. Le résultat de cette étude fut le Rapport du comité d'étude sur l'enseignement supérieur de langue française au Nouveau-Brunswick, généralement connu comme le Rapport Lebel. Le Rapport, rendu public en mai 1975, a suscité de nombreux commentaires. La Commission en a fait une étude approfondie.

Tout en acceptant la pensée générale du rapport, notamment qu'il y ait une seule université de langue française, la Commission conclut que les recommandations sur la structure ne devaient pas être mises en vigueur dans leur totalité. Le Rapport Lebel dans son approche admet l'existence d'un consensus. Les événements suivant la publication du rapport ne supportent pas cette supposition. Suite à plusieurs réunions et à des institutions et de la CESNB, la CESNB réalisa qu'il n'y avait pas de consensus au niveau institutionnel et qu'il n'y en aurait pas dans l'avenir immédiat. En même temps la continuation du statu quo semble acceptable. Cette dernière solution laisserait les choses dans une position incertaine, d'où une plus grande détérioration.

Une telle décision ne réduirait probablement pas les pressions polarisées au niveau des institutions et de la population. Par conséquent il faut une approche détaillée de tous les points, la CESNB est prête à recommander un mode d'action pour arriver à une solution acceptable de la situation.

La Commission a conclu que l'assurance de possibilités aux étudiants et l'encouragement de la poursuite de l'étude scolaire devraient l'emporter sur toutes les autres considérations. La préservation des institutions dans leur contexte actuel ou dans une nouvelle structure ou fonction devrait être secondaire. De plus, la meilleure façon de servir l'enseignement supérieur aux besoins sociaux, culturels et économiques, doit être considérée dans un contexte plus large et à long terme. Du point de vue de la Commission la meilleure réponse réside dans la création et la multiplicité des possibilités à l'intention des étudiants.

II Recommandations de la commission

La CESNB s'est mise d'accord sur les recommandations suivantes pour la structure de l'enseignement supérieur de langue française au Nouveau-Brunswick.

A. Une seule université

Recommandation 1.

1. Qu'il y ait une seule université de langue française pour tous les francophones du Nouveau-Brunswick.

Les principales positions acceptées par la Commission sont, que l'assurance de possibilités aux étudiants et le souci de la qualité du niveau scolaire sont de première importance. En tenant compte de facteurs tels que l'étendue et la concentration des ressources de la gamme des programmes.

B. Le Nord-Ouest

Plusieurs aspects favorisent l'idée de la viabilité du campus d'Edmundton. Plus de trois-quarts de la population étudiante est active à l'intérieur des programmes universitaires (771 sur 952). Le campus dessert une région distincte de la province avec un bassin d'étudiants bien défini et basé sur la loyauté institutionnelle de la région. Un programme de quatre ans aux arts, deux ans d'administration, ainsi

des relations interfacultés de nombreuses dispositions et par conséquent l'attrait que cela présente pour les étudiants, il est clair que l'Université de Moncton a la capacité de fournir de telles possibilités. Parallèlement, la Commission du Collège Saint-Louis-Maillet a un potentiel suffisant pour fournir de telles possibilités. Cependant, la Commission considère que de nouvelles initiatives sont requises pour répondre aux besoins éducatifs du Nord-Ouest.

si qu'un programme de première année en éducation physique (offerts couramment par le Collège) fournissent une expérience de base pour offrir une gamme plus large de programmes aux étudiants. Une autre conséquence des programmes de réorientation des installations physiques actuellement disponibles sur le campus. Le Collège jouit d'un potentiel d'expansion culturelle et est favorisé par un ap-

pui enthousiaste de la communauté.

Même si ces aspects positifs sont importants, il y a d'autres aspects qui doivent être considérés. Le nombre d'inscriptions au cours des dernières années est inquiétant. Ce courant reflète un changement dans la structure des programmes (le nombre d'années universitaires que les étudiants passent à Edmundton avant d'aller ailleurs). Dès le début, l'instabilité financière a créé des difficultés pour le Collège Saint-Louis-Maillet, une instabilité qui inquiétait à la fois la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick et la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. La dette capitale substantielle et plus particulièrement les dettes annuelles et cumulatives de fonctionnement ont posé des problèmes.

Ces points soulignent le besoin de prendre certaines mesures si le campus doit assurer sa viabilité à l'avenir. Un mandat d'offrir les deux premières années d'une gamme variée de programmes, la création d'une certaine stabilité pour attirer les étudiants, pour planifier l'avenir du campus, et pour présenter une base solide pour l'expérience éducative dans la région. Les problèmes de la dette d'établissement, des déficits de fonctionnement doivent être résolus afin d'assurer au campus d'Edmundton la possibilité de devenir viable dans l'avenir. Finalement, un appui administratif approprié doit être fourni afin d'assurer la stabilité financière et de fonctionnement.

C. Le Nord-Est

La Commission est d'avis qu'elle devrait considérer une participation plus directe pour répondre aux besoins locaux du Nord-Est. Dans ses efforts la CESNB devrait servir d'agent catalyseur pour favoriser une coopération immédiate de la Commission du Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick, de l'Université de Moncton, du Comité de l'Expérience Économique de la Péninsule Inc. et d'autres groupes, afin de développer une variété de programmes qui répondent aux besoins exprimés de la région. Une action immédiate devrait être entreprise afin de préparer la mise de cette recommandation en 1976-77. Basé sur les aspirations éducatives évidentes de la région, le Collège Jésus-Marie, comme institution, est un instrument inadéquat soit en lui-même soit comme un organisme universitaire pour répondre aux nombreux besoins existants. Seules la coopération et l'acceptation de plusieurs organismes permettront

Recommandation 2

que le Collège Saint-Louis-Maillet s'intègre à l'Université de Moncton et devienne un campus de l'Université au niveau universitaire et administratif avec les caractéristiques suivantes:

a) que l'université offre sur le campus d'Edmundton les cours qui y sont actuellement offerts, ainsi que tous autres cours au niveau de la première et de la deuxième année que le Conseil des Gouverneurs considère appropriés (voir recommandations 5 et 6);

b) que l'intégration administrative soit exécutée de sorte que les besoins locaux de fonctionnement quotidien soient assurés. Réalisant que le Campus d'Edmundton est assez éloigné de Moncton, l'administrateur-en-chef à Edmundton devrait avoir la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins de son campus et de ses besoins quotidiens.

Recommandation 3.

Que, afin d'améliorer la possibilité de viabilité du campus d'Edmundton, il est d'abord nécessaire que le Conseil des Gouverneurs et le gouvernement et les autorités de l'institution

a) un plan pour régler la dette capitale du Collège Saint-Louis-Maillet. La Commission recommande que le gouvernement prenne les mesures pour débiter les biens du Collège Saint-Louis-Maillet pour l'Université francophone en acceptant la responsabilité de la dette capitale.

b) un plan pour régler les déficits de fonctionnement actuels et accumulés du Collège Saint-Louis-Maillet.

Recommandation 4.

Que des efforts concertés soient entrepris immédiatement pour satisfaire à la multiplicité des aspirations éducatives de la population francophone de la région du Nord-Est, aspirations qui ne sont pas comblées présentement. La Commission recommande entre autres:

a) que, si la Congrégation des Sœurs de Jésus-Marie les rend disponibles, la province obtienne les biens du Collège Jésus-Marie en lui relevant la responsabilité de régler les déficits accumulés et les dettes d'établissement

b) que, au besoin, les installations soient mises à la disposition de l'Université (par bail) et du Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick fins d'enseignement. Si les besoins deviennent tels que la province devrait éventuellement transférer les installations à l'Université;

c) que l'Université de Moncton accepte la responsabilité des activités actuelles

là à partir du premier juillet 1976 et que l'Université ait le mandat de l'élaboration et de la diffusion des cours au niveau universitaire aux résidents du Nord-Est, soit à plein temps soit à temps partiel selon la capacité et la demande;

d) que le Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick soit encouragé à offrir d'autres programmes en sus des besoins de la région;

e) que les installations à Shippagan soient le centre des activités et que le personnel actuellement à l'emploi du Collège Jésus-Marie soit utilisé.

f) que l'action soit prise immédiatement afin de préparer la mise en vigueur de la recommandation en 1976-77.

Le Collège Jésus-Marie a fait des efforts sincères et louables afin de desservir les étudiants de la région. Cet effort de fournir des possibilités a été fait dans des conditions et circonstances difficiles et parfois difficiles. Le Collège a lui-même reconnu ses propres limitations et les limitations des ressources des étudiants. Les étudiants du niveau universitaire ont été encouragés à changer de campus après deux premières années, malgré le fait qu'on aurait pu offrir les deux premières années sur place. Des programmes additionnels aux étudiants afin d'assurer son propre rôle, le Collège a intensifié considérablement sur les programmes de deux ans en sciences sécrétaires et en bibliothéconomie. Par conséquent le nombre d'étudiants universitaires est extrêmement

D. Les structures administratives

L'Université devrait être responsable de l'éducation au niveau universitaire en langue française à travers la province. Le Conseil des Gouverneurs de l'Université de Moncton est actuellement responsable que de l'Université de Moncton seulement. Compte tenu des changements qui ont déjà eu lieu et ceux qui sont requis, le Conseil des Gouverneurs de l'Université de Moncton doit être responsable de l'Université de Moncton.

a) que la composition du Conseil des Gouverneurs soit modifiée par statut, afin de refléter le nouveau mandat. La Commission recommande:

1) que l'administrateur-en-chef du campus d'Edmundton soit spécifiquement nommé au Conseil;

2) qu'en plus, un membre du corps professoral et un étudiant du campus d'Edmundton soient nommés au Conseil;

3) que l'Association des Anciens de l'Université de Moncton nomme un membre du Nord-Est;

4) que le Gouvernement nomme un membre du Nord-Est et un membre du Nord-Ouest.

Le Conseil nomme un membre du Nord-Est et un membre du Nord-Ouest.

limité (moins de 25 étudiants) et les étudiants sont tous au niveau de la première année. Par conséquent, l'éventail des programmes et les inscriptions au Collège sont très limités. De plus, les installations disponibles ne sont pas comparables aux installations universitaires ailleurs. On ne prévoit pas une demande forte venant de l'extérieur de la région immédiate, compte tenu du nombre d'étudiants dans la province et des possibilités plus vastes ailleurs. Une proportion importante de la population étudiante de l'Université de Moncton provient déjà du Nord-Est de la province. L'attrait du campus de Moncton pour les résidents de la région n'est pas à la veille de changer. En ce qui concerne les programmes au niveau du Collège Communautaire, il suffit de souligner que les possibilités plus vastes du Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick deviendront très probablement de plus en plus attrayantes aux étudiants. Une approche coopérative permettra d'offrir des programmes à une variété de cours formels et informels. L'expérience récente de l'éducation permanente et de la formation des adultes au niveau universitaire à Shippagan est très encourageante. Le succès du programme offert par l'Université indique qu'une approche semblable permettra de répondre aux nombreux besoins en matière de cours universitaires dans les autres endroits de la région.

a) que la composition du Conseil des Gouverneurs soit modifiée par statut, afin de refléter le nouveau mandat. La Commission recommande:

1) que l'administrateur-en-chef du campus d'Edmundton soit spécifiquement nommé au Conseil;

2) qu'en plus, un membre du corps professoral et un étudiant du campus d'Edmundton soient nommés au Conseil;

3) que l'Association des Anciens de l'Université de Moncton nomme un membre du Nord-Est;

4) que le Gouvernement nomme un membre du Nord-Est et un membre du Nord-Ouest.

Le Conseil nomme un membre du Nord-Est et un membre du Nord-Ouest.

Le Conseil nomme un membre du Nord-Est et un membre du Nord-Ouest.

Le Conseil nomme un membre du Nord-Est et un membre du Nord-Ouest.

Le Conseil nomme un membre du Nord-Est et un membre du Nord-Ouest.

Le Conseil nomme un membre du Nord-Est et un membre du Nord-Ouest.

Le Conseil nomme un membre du Nord-Est et un membre du Nord-Ouest.

Le Conseil nomme un membre du Nord-Est et un membre du Nord-Ouest.

L'enseignement supérieur de langue française au Nouveau-Brunswick

(Suite de la page 26)
mondation soit membre du comité exécutif du Conseil.

c) qu'il n'y ait qu'un seul budget pour le fonctionnement de l'Université.

E. Structures universitaires

Compte tenu des changements apportés et recommandés, la composition du Sénat Académique devrait être différente de celle du Sénat actuel de l'Université de Moncton.

Recommandation 7

Que la composition du Sénat soit modifiée, particulièrement, comme suit:
a) que l'administrateur en-chef et le doyen (s'il y en a un) du campus d'Edmundston soient nommés au Sénat.

b) que deux membres du corps professoral et un étudiant du campus d'Edmundston soient nommés au Sénat.

c) que d'autres modifications soient apportées afin de refléter les réalités actuelles et futures.

Recommandation 8

Que l'appellation de l'Université soit laissée à la discrétion du Conseil d'administration modifiée qui devra se pencher sur la question.

La Commission désire encourager les parties concernées à s'efforcer d'appliquer de façon efficace les changements recommandés. En même temps la CESPMP réalise qu'elle a un rôle à jouer et qu'elle peut assumer ce rôle de façon à assurer que l'esprit et la philosophie des changements recommandés

Des mesures ont déjà été prises sur certaines recommandations du rapport du Comité LeBel.

La recommandation voulant que le Collège de Ba-

F. Contrôle

soient respectés.

Recommandation 9

Que la Commission en exerçant un certain contrôle, prenne une part active à l'intégration et que la Commission entreprenne une révision des procédures après cinq ans.

G. Autres recommandations

thurst cesse ses activités et que les installations soient utilisées pour l'établissement d'un institut de technologie de langue française à été déjà acceptée et mise en vigueur (le 1er juillet 1975).

La recommandation concernant la langue a été approuvée par la CESPMP dans la proposition suivante: "que l'Université francophone se le mandat d'assurer l'enseignement universitaire en langue française au Nouveau-Brunswick".

La Commission est prête à accepter que des cours au niveau du Collège Communautaire soient offerts sur le campus d'Edmundston si le besoin se fait sentir et si les arrangements peuvent être pris. De tels cours devraient être choisis à la suite de pourparlers avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et devraient être contraindre par le même organisme.

Les autres recommandations du rapport du Comité

LeBel concernant la structure du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et d'autres questions ayant trait aux métiers et à la technologie se relient pas de la CESPMP.

Recommandation 10

Que les recommandations qui traitent spécifiquement du Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick soient soumises aux autorités compétentes et que les recommandations concernant la collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick soient discutées lors de rencontres avec cet organisme qui tiendront compte de l'ensemble des recommandations de la Commission.

Page 2 - L'EVANGELINE - Vendredi 12 décembre 1975

L'affaire du rapport Wallace Comités d'action organisés à Edmundston et Shippagan

(JC) — Le Comité d'action pour la survie du Collège Jésus-Marie de Shippagan convoque toute la population du Nord-Est du Nouveau-Brunswick à une réunion d'information et d'organisation dimanche prochain.

La réunion publique aura lieu dimanche après-midi à compter de 2h00, à l'école Marie-Étienne de Shippagan. L'appel urgent à la population a été lancé hier suite à la formation du Comité d'action hier après-midi.

M. Valois Robichaud, un porte-parole du Comité d'action, a fait savoir que la réunion de dimanche aurait comme but de déterminer quel mode d'action prendra la population du Nord-Est afin d'exercer toutes les pressions nécessaires pour assurer au Nord-Est du Nouveau-Brunswick la continuation de l'enseignement supérieur francophone.

M. Robichaud a indiqué également que le Comité d'action, sous la direction de M. Jean-Guy Rivest, conseiller municipal de la ville de Shippagan, avait établi son bureau au Collège Jésus-Marie.

De plus, le Comité d'action prie toute personne désireuse de communiquer ses idées et d'offrir une aide quelconque de bien vouloir contacter le Comité d'action au numéro téléphonique 336-2347.

Edmundston
Un comité similaire, sous le nom de "Massue", a également été formé à Edmundston, suite au rapport Wallace.

Ce comité convoque la population à une réunion publique qui se tiendra dimanche soir à 7h30, à la Cité des Jeunes A.-M.-Sormany.

Un porte-parole a déclaré que ce comité, sous la direction de M. Adrien Bérubé, professeur au Collège St-Louis Maillat et vice-président de l'Association des professeurs du collège, est un mouvement des amis supportant les Services universitaires d'Edmundston. M. Benoît Bérubé, agent de liaison de la S.A.N.B. (Société des Académiques du N.-B.) s'occupe également de ce comité.

Mlle Thériault a révélé qu'une pétition appuyant la position du Collège, contre le rapport Wallace, circule présentement parmi les citoyens. De plus les députés du Madawaska, de Restigouche et de Victoria assisteront vraisemblablement à cette réunion, ainsi que M. Jean-Pierre Ouellet, ministre de la Jeunesse. Un comité de rédaction, formé par la "Massue" et sous la direction de M. Thomas Chéry professeur d'économie à St-Louis Maillat, est présentement à rédiger un historique des Collèges et enseignement universitaire du N.-B., qui sera distribué à la population.

De plus, les étudiants du Collège St-Louis Maillat, ont préparé une manifestation prévue pour aujourd'hui de 2h p.m. à 9h p.m., afin de diffuser de l'information et sensibiliser les gens à la situation.

Par ailleurs, hier soir, à Fredericton, une rencontre a eu lieu entre des représentants de l'Université de Moncton, M. Victor Ross, vice-recteur à l'enseignement; M. Alfred Landry, président du Conseil des gouverneurs; M. Renaud Desjardins, et M. Médor Colette et des représentants des deux collèges affiliés, soit le Collège Jésus-Marie de Shippagan et le Collège St-Louis Maillat.

Et enfin, le journal l'Évangéline n'a reçu aucun communiqué officiel concernant le rapport Wallace du recteur de l'Université de Moncton, M. Jean Cadieux, qui séjourne à Dakar, en Afrique, depuis le début de la semaine, où il représente l'Université de Moncton à une réunion de l'AUFPEL (Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française).



EDITORIAL

La lutte n'est pas terminée

En rejetant le rapport LeBel, la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes vient de décréter l'arrêt de mort du Collège Jésus-Marie de Shippagan et plonge le Collège St-Louis-Maillet dans une insécurité plus grande encore qu'il ne l'était depuis quelques années. Cette nouvelle qui n'était qu'officiuse hier, a déjà eu l'effet d'une bombe en Acadie, tant dans le Nord-Ouest que dans le Nord-Est. Cette nouvelle qui est maintenant officielle, n'a absolument rien de rassurant.

Il est assez difficile d'accepter qu'une Commission composée de 12 anglophones des trois provinces maritimes et de trois francophones du Nouveau-Brunswick vienne décider de nous enlever les quelques dernières institutions d'enseignement supérieur qu'il nous reste. En 1963, le Nouveau-Brunswick comptait, croyez-le ou non, 10 maisons d'enseignement supérieur, plus ou moins viables d'accord, mais enfin elles existaient. Si les recommandations de la Commission d'enseignement supérieur des provinces maritimes sont acceptées, il ne nous restera, 12 ans après, qu'une seule institution, l'Université de Moncton. C'est cela le progrès?

Je ne préconise pas du tout un retour aux années 1963 avec 10 institutions d'enseignement supérieur mais d'un autre côté, la centralisation complète sur un seul campus n'est pas plus acceptable. On parle beaucoup d'écart socio-économique entre le Nord et le Sud depuis des années, mais on est en train de consacrer indéfiniment cette réalité en n'ayant plus aucune institution d'enseignement supérieur au Nord de Moncton.

Pendant ce temps-là, nos amis les anglophones sont en train de décentraliser leur milieu de haut-savoir (exemple UNB et UNBSJ) avec le déménagement éventuel de l'Université St-Thomas à St-Jean pour redonner à cette université un nouveau départ. On va nous dire que c'est acceptable pour les anglophones mais pas pour les Acadiens. Il faut absolument que tout soit contrôlé par Moncton et que les institutions du Nord meurent pour assurer l'épanouissement d'une belle et grande université sur le campus de Moncton qui fera la gloire...de qui, de quoi?

Le rapport de la Commission d'enseignement supérieur des maritimes, à première vue, n'apparaît pas tellement méchant. Mais après une analyse un peu plus poussée on reconnaît la position du Bureau des gouverneurs de l'Université de Moncton de la fin juin qui a été à peine maquillée un peu. On tente de camoufler la réalité, comme la

mort du Collège de Shippagan. Le rapport Wallace (la présidente Soeur Catherine Wallace) est vague et trop général. Il donne l'impression que dans le Nord-Est, c'est uniquement la péninsule. Il n'offre pas d'organigramme pour la nouvelle structure administrative de l'Université mais chose certaine, la représentation du Nord-Est et Nord-Ouest au Bureau des gouverneurs est encore affaiblie. On lit des choses aussi vagues que si les besoins viennent évidents, si les besoins se font sentir... si les arrangements peuvent être pris.

Or qui va déterminer ces besoins? La haute administration de l'Université de Moncton. Et pourtant, un climat de méfiance réciproque règne entre cette haute administration et les collèges affiliés. Ces collèges sont convaincus à tort ou à raison que l'Université a voulu et veut leur mort, comme dans le cas de Bathurst, pour permettre le développement du campus de Moncton.

Les derniers développements n'ont rien fait pour dissiper cette suspicion. Au contraire.

Vraiment, il est malheureux de le dire mais je crois qu'en rejetant le rapport LeBel qui a reçu l'appui quasi unanime des Acadiens (à l'exception de la faible majorité des gouverneurs de l'U de M), la Commission d'enseignement supérieur des maritimes vient de perdre le peu de crédibilité qu'elle avait auprès de la population acadienne. Cette décision confirme exactement la crainte exprimée lors de la création de cette Commission des trois provinces maritimes: une telle Commission ne peut pas comprendre les besoins et les aspirations des Acadiens et ne peut pas décider pour eux dans le domaine de l'enseignement supérieur. C'est un exemple éloquent et flagrant pourquoi les Acadiens s'opposent à l'union des provinces maritimes.

Cette Commission vient de remettre à M. Hatfield une patate chaude et presque explosive. C'est maintenant à lui de trancher la question délicate. Va-t-il désavouer la CESPM ou se mettre à dos la vaste majorité de la population acadienne? Je comprends bien le dilemme de M. Hatfield et je sympathise avec lui mais il devra faire preuve de leadership.

Toute cette question tombe maintenant dans l'arène politique. C'est malheureux mais c'est cela. M. Hatfield a annoncé qu'un débat sur la question de l'enseignement supérieur francophone aurait lieu à l'Assemblée législative, mardi. Comment vont se comporter nos députés francophones? Nous les suivrons de près.

Paul-Émile Richard

L'enseignement supérieur de langue française LeBel etrrique "inipasse à un petit groupe influent

par Georgette Landry
Le président du comité LeBel, le juge Louis LeBel, suite aux recommandations du rapport Wallace, se déclare "évidemment déçu par l'échec quasi-total de l'effort déployé par le comité d'étude LeBel, mais pas surpris outre-mesure, car les retards et les tergiversations des deux dernières semaines n'auraient rien de bon", précise-t-il. M. LeBel déclare également que ce qui fait le plus mal, c'est la disparition plus ou moins brève d'échance, du Collège Jésus-Marie de Shippagan et du Collège St-Louis Maillet.

Sur ce, il déplore que malgré l'appui "massif et réconfortant" de toute une population, la disparition éventuelle des collèges Jésus-Marie de Shippagan et de St-Louis-Maillet "paraît s'avérer presque inminente". Il ajoute que pourtant dans un certain document remis au comité d'étude par le recteur actuel, M. Jean Cadieux celui-ci écrivait à propos de

la disparition des collèges:

"Ce serait non seulement une tragédie mais des décennies de retards." Il a précisé que le jour où ce document leur a été remis "nous étions dans des jours plus heureux où nous avions cru vraiment obtenir un consensus presque total".

De plus, M. LeBel a déclaré s'interroger, à savoir si l'argent économisé en éliminant l'enseignement supérieur ne serait pas employé ailleurs "soit à Woodstock et à St-Stephen où l'on parle de plus en plus fréquemment d'institution post-secondaire à créer", a-t-il dit. "Nos collègues anglais ont compris mieux que nous l'importance de mettre l'enseignement supérieur à la portée de tous", a-t-il ajouté.

Par ailleurs, M. LeBel a spécifié que tout le blâme n'est pas du côté de la Commission d'enseignement supérieur. "La responsabilité devra reposer sans ambiguïté sur le groupe ministériel,



Le Juge Louis LeBel, président du comité LeBel, mais fort influent des milieux, qui ont fait opposition farouche à la seule formule que nous croyions, pendant un court moment être seule capable de sauver ce qui reste d'enseignement supérieur dans le nord de la province", a-t-il réitéré. De plus, il a ajouté qu'il ne faut pas oublier que cette Commission est formée d'universitaires en très grande majorité. "Il

faut bien se protéger et se défendre entre amis", a-t-il dit.

Entre autres, M. LeBel déplore les répercussions néfastes pour les francophones, qui se traduiraient dit-il "par des déchéances plus profondes et plus douloureuses que jamais entre francophones du nord et du sud, une nouvelle hémorragie qui saupera nos forces au moment même où il y a tant d'autres problèmes angoissants qui nous assaillent".

Le président du rapport LeBel envisage également avec inquiétude, que pendant que les francophones seront aux prises dans une lutte qui prolongera l'agonie des deux collèges, "ils seront impuissants en face de ce qui se passe sur le campus de l'ancien Collège de Bathurst. "Ce qui s'y passe n'est pas de nature à rassurer et ne représente en aucune façon ce que le comité d'étude avait envisagé et recommandé à son sujet", a-t-il terminé.

Landry: un traitement similaire pour les deux collèges

par Georgette Landry
M. Alfred Landry, président du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton, se déclare, dans un communiqué de presse émis hier "un peu surpris des recommandations du rapport Wallace, concernant le Collège Jésus-Marie de Shippagan. Il souligne que le Conseil supportait la formule qui préconisait un traitement similaire pour les deux collèges, soit le Collège St-Louis-Maillet et le Collège de Shippagan.

M. Landry explique qu'il y a espoir que les groupes suivants, soit la Commission des collèges communautaires, l'Université de Moncton, et la Commission

d'expansion économique de la Péninsule inc., en arrivent "à une solution valide et acceptable à tous", à condition que la proposition de la Commission "ouvre les portes à toutes sortes de solutions". La proposition de la Commission réside dans le fait que celle-ci offre d'agir d'agent catalyseur pour favoriser une coopération immédiate entre ces trois groupements, afin de développer des programmes pour répondre aux besoins de la région.

De plus, M. Landry rappelle que l'Université de Moncton "a toujours appuyé le principe de base d'une seule université et n'a oppo-

sé et ne continue d'opposer que les modalités ou structures, et plus particulièrement la représentation à base géographique, la création d'un super rectorat en plus de trois recteurs et le changement de nom".

En continuant, il souligne également que tout en préservant la représentation des différents groupes habituels au bureau des Gouverneurs, il sera possible de garantir certains sièges au nord-ouest et au nord-est, et je crois que c'est justement ce que le rapport Wallace a voulu faire", écrit M. Landry. Il précise par la suite que le conseil est flexible sur ce point mais en insistant sur le fait que la re-

présentation "ne soit pas purement géographique mais provienne aussi de groupements".

En terminant, M. Landry assure que l'Université fera tous les efforts possibles pour assurer un traitement équitable au nord-est, comme à Edmundston. Il souhaite également "que tous abordèrent le rapport Wallace de façon constructive car il devient impérieux de trouver une formule acceptable à l'ensemble pour mettre fin au débat, et mettre sur pied un système d'enseignement supérieur unifié mais capable de répondre aux besoins divers de toutes les régions de la province."

La S.A.N.B. rejette le rapport

par Georgette Landry

La Société des Académies du Nouveau-Brunswick (S.A.N.B.) dans un communiqué émis hier, suite aux recommandations du rapport Wallace, déclare "rejeter la décision de la Commission d'enseignement supérieur des provinces maritimes concernant l'éducation supérieure en langue française au Nouveau-Brunswick".

Sur ce, il est souligné que cette Commission était d'ailleurs un instrument inadéquat pour représenter les intérêts des Académies. De plus, la S.A.N.B. déclare réaffirmer "son désir de voir une seule université représentative du peuple acadien, avec un campus central à Moncton, un campus régional à Edmundston, un campus régional à Shippagan et un Institut de Technologie unilingue français à Bathurst pour tous les Académies". A cet effet, la S.A.N.B. demande que le Conseil des gouverneurs de cette université soit représentatif de la population acadienne. L'association demande également qu'un Collège communautaire du Nouveau-Brunswick soit créé, c'est-à-dire, le parallèle francophone du New Brunswick Community College.

La S.A.N.B. mentionne qu'il "est bien beau de dire qu'il n'y a pas de consensus chez les institutions, mais on peut affirmer qu'il y en a chez la population acadienne". Dans son communiqué il est également souligné que l'Université

de Moncton n'a pas de "crédibilité en tant qu'institution de tous les Académies du nord." Elle doit établir des liens avec toute la population et développer des campus régionaux pour la desservir adéquatement", est-il écrit.

Par ailleurs, le neuf décembre, la S.A.N.B. faisait parvenir un télégramme au premier ministre, M. Richard Hatfield, afin de lui faire part que l'on s'attendait à plus d'objectivité de sa part que la Commission d'enseignement supérieur, en a démontré. "Il vous faut retenir votre jugement sur cette question si vous ne voulez pas que la population francophone parte en guerre contre votre gouvernement," dit le télégramme.

Le P. Donatien Gaudet, président de la S.A.N.B., a aussi déclaré que le rapport Wallace lui apparaissait comme une sorte de rapport LeBel revu, corrigé, augmenté dans certaines parties et diminué dans d'autres. "Tout dépendra de la façon dont le Sénat et le Conseil des gouverneurs sera organisé. S'il est représentatif de toutes les régions il y a peut-être des chances", a-t-il dit.

D'autre part, le président de la S.A.N.B., le P. Gaudet et le secrétaire général, M. Denis Louier, rencontreront aujourd'hui à Fredericton, les députés francophones à l'Assemblée législative du N.-B. où il sera question, entre autres, du rapport LeBel et de l'Institut de technologie du nord-est.



Après que le Rapport de la Commission LeBel fut rendu public, le Conseil d'administration de la Fédération des Etudiants de l'Université de Moncton s'est réuni afin d'étudier les recommandations de ce rapport.

Nous sommes en désaccord avec la majeure partie de ces recommandations pour de multiples raisons.

Sachant que la plupart des positions faites par différents organismes furent rendues publiques sans toutefois faire de remarques constructives, nous, le Conseil d'administration de la Fédération des Etudiants de l'Université de Moncton, faisons les recommandations suivantes.

Georges Blanchard,
Secrétaire Général

pour le Conseil d'administration
de la Fédération des Etudiants
de l'Université de Moncton

RECOMMANDATIONS

1. Qu'il y ait une seule université de langue française pour tous les francophones du Nouveau-Brunswick.
2. L'université (X) ne doit être responsable d'aucun enseignement dans la langue anglaise, hormis les cours de langue; les cours à l'éducation permanente pouvant être offerts en anglais à la condition de ne pas défavoriser les étudiants de langue française.

Dans tous les cas où la nouvelle institution se trouve dans l'impossibilité d'assurer l'enseignement d'un programme dans la langue française, une entente visant à créer des ouvertures pour les étudiants qui désirent s'y inscrire devra être conclue avec les autres universités de langue française au Canada.

3. Nous proposons que l'Université de Moncton garde son nom jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint par les représentants des trois sites concernés, pour trouver un nom adéquat à l'Institution.

4. Que cette nouvelle institution soit propriétaire des terrains, édifices et équipements de l'Université de Moncton, du Collège Saint-Louis/Maillet et du Collège Jésus-Marie de Shippagan, et qu'elle assure son enseignement régulier sur ces trois campus.

Que les cours réguliers ne soient pas réintroduits au Collège de Bathurst et que les propriétés de cette institution soient transférées à la Commission de l'enseignement supérieur non universitaire pour la création, le 1er juillet 1975, d'un institut de formation technique et professionnelle de langue française.

5. Que la nouvelle institution offre sur le campus de Moncton les programmes universitaires de quatre ans, ainsi que ses cours de maîtrise et de doctorat.

Que la nouvelle institution avec des facultés satellites à Edmundston et à Shippagan offre des cours technologiques hautement spécialisés répondant aux besoins de la région. (Annexe 2)

6. Que la nouvelle institution soit autorisée à offrir à ses facultés d'Edmundston et de Shippagan des cours dits non-universitaires.
7. Que tous les cours d'éducation permanente de langue française relèvent d'une même autorité, qui aura pour mandat d'établir un programme provincial d'enseignement dans ce secteur.

8. Que la nouvelle institution soit administrée par un Conseil des gouverneurs composé comme suit:

- Président
- Secrétaire
- Membres ex officio:
 - Chancelier
 - Recteur
- Membres élus par l'Association des Anciens:
 - Trois membres dont un représentant chaque région tel que précisé dans l'Annexe 2
- Quatre membres nommés par le Gouvernement provincial
- Membres élus par les professeurs:
 - Total de cinq membres élus par les professeurs dont trois représentants de Moncton, et un pour chaque autre région. (Vérifier Annexe 2)
- Membres élus par les étudiants:
 - Total de cinq membres au total élus par les étudiants dont trois représentants de Moncton et un pour chaque autre région. (Vérifier Annexe 2)

- Membres choisis par le Conseil:
 - La Fédération des Etudiants recommande quatre membres et laisse à la discrétion du conseil de les choisir par région. (Voir Annexe 2)
9. Les amendements à la charte, les décisions relatives à l'introduction et à la discontinuation de programmes, l'ouverture et la fermeture de campus, le choix du président et la nomination de gouverneurs doivent être approuvés par les deux tiers des gouverneurs présents.
10. Vue la structure proposée par ce rapport, on demande une seule administration.
- Que chacun des trois ^{CAMPUS} ait par ailleurs un personnel administratif qui lui soit propre.
11. Que le Sénat académique soit composé des membres suivants:
- Exécutif
 - Président
 - Vice-Président
 - Secrétaire
 - Membres
 - le doyen et vice-doyen de chacune des facultés et écoles de la nouvelle institution
 - Directeur de l'Extension
 - Bibliothécaire en chef
 - Président du Conseil de Recherches
 - Huit membres élus par les professeurs de la nouvelle institution à Moncton
 - Trois membres élus par les professeurs à Edmundston
 - Un membre élu par les professeurs à Shippagan
 - Six étudiants
 - Quatre étudiants de la nouvelle institution à Moncton
 - Un étudiant de la nouvelle institution à Edmundston
 - Un étudiant de la nouvelle institution à Shippagan
 - Observateurs (2)
12. Que le sénat crée un comité ayant un mandat de cinq ans, disposant d'un personnel à plein temps et de ressources suffisantes pour assurer sa bonne marche, à savoir le contrôle de la qualité de l'enseignement, de planification et de contrôle de l'éducation permanente.

13. Que le Comité exécutif du Conseil des Gouverneurs comprenne:
- le président
 - le recteur
 - un membre nommé par le gouvernement
 - un membre choisi par le conseil
14. Que soit créée une commission francophone de l'enseignement supérieur non universitaire, parallèle au New Brunswick Community College, avec le mandat de définir les besoins des régions francophones, d'établir les programmes à mettre en oeuvre dans ces régions et de veiller au bon fonctionnement des institutions de langue française qui dépendent d'elle.
15. Au niveau local, trois conseils régionaux francophones établis en fonction des démarcations de l'Annexe 2 suggéreront des programmes d'enseignement. Le Comité souhaiterait y voir représentés:
- les principaux employeurs de chaque région,
 - le secteur ouvrier,
 - les commissions scolaires,
 - les institutions d'enseignement supérieur, universitaire et technique, les écoles de métiers et les écoles professionnelles spécialisées (école des pêches, école d'agriculture),
 - le mouvement coopératif,
 - les groupes de citoyens,
 - le ministère de la main-d'oeuvre, le ministère du travail.
16. A) La création, le 1er juillet 1975, d'un institut de formation technique et professionnelle à Bathurst. Cet institut, fera usage des installations actuelles du Collège de Bathurst.

Il aura pour mandat d'offrir des cours et des programmes post-secondaires dans les domaines suivants: techniques forestières, aménagement, techniques de chimie, technologie du bâtiment, technologie du génie civil, techniques de la mécanique, équipement motorisé, électrotechnique, métallurgie, exploration et géologie minières, et autres techniques demandant la mise en place d'équipements spécialisés;

communications, publicité, graphisme, radio-tv, musique, artisanat, céramique, photographie, impression, reliure.

Que le comité LeBel soit plus clair en ce qui concerne la création d'un collège d'art appliqué à Bathurst; de sorte que les programmes offerts en communications, publicité, graphisme, radio-tv, musique, artisanat, céramique, photographie, impression, , n'entrent pas en conflit avec les programmes offerts aux Beaux-Arts: Bacc. Arts Visuels, Musique, Art dramatique; également

16. (suite)

avec les programmes offerts en Marketing et en communications audio-visuel tel que détaillés par le prospectus de l'Université de Moncton.

B) La création d'une école de métiers de langue française à Bouctouche pour desservir les francophones du sud-est, en particulier ceux du comté de Kent.

17. D'étudier la possibilité d'une école d'infirmières de langue française à Bathurst pour desservir le nord-est. La Fédération des Etudiants de l'Université de Moncton ne voit pas la nécessité de demander une école d'infirmières de langue anglaise à Chatham/Newcastle. Réf. Recommandation #2.

18. La Fédération des Etudiants appuie la recommandation #19 du rapport Lebel à condition que celle-ci soit justifiable par les besoins de la région.

19. Que la nouvelle institution à Edmundston et Shippagan offre certains cours professionnels post-secondaires apparentes au domaine universitaire, tels le secrétariat bilingue, le secrétariat médical, le secrétariat juridique, les techniques infirmières et la bibliotechnique, le marketing, la finance, les techniques administratives, les techniques de laboratoire, les techniques paramédicales et dentaires, etc.. qui ne sont pas aujourd'hui disponibles en français dans la province.

20. Que la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes et le gouvernement du Nouveau-Brunswick mettent conjointement sur pied un comité d'implantation pour assurer la mise en oeuvre des recommandations contenues dans ce rapport.

21. Que ce comité d'implantation soit chargé de faire une évaluation de la nouvelle structure lorsqu'elle aura été en opération durant cinq ans.

22. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick accorde à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes et à la Commission de l'enseignement supérieur non universitaire les argents nécessaires pour leur permettre de réaliser les changements suggérés et pour permettre à l'université acadienne et à l'Institut de technologie de Bathurst de fonctionner sans que leur budget respectif soit grevé par les dettes accumulées par les institutions existantes;

Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick propose au gouvernement fédéral et au ministère de l'expansion économique régionale la signature d'une sous-entente, sous le régime du programme cadre de développement, visant à développer l'enseignement technique et professionnel de langue française dans la province.

ACCEPTÉ

SI

CORRIGE

ONZE

ANNEXE 2



Lors de la réunion du 13 décembre 1975 à l'université de Moncton, regroupant la F.E.U.M. , l'association des étudiants du collège Jésus-Marie de Shippagan et l'association générale des étudiants du Collège St. Louis Maillet; le consensus suivant fut obtenu :

- 1- Qu'il y ait une seule université de langue française au Nouveau Brunswick répartie sur trois campus (Shippagan, Moncton et Edmundston)
- 2- Que tous les francophones puissent se reconnaître dans cette université. (Paragraphe 2)

Faisant suite à ces principes, nous appuyons les affirmations suivantes dégagées du consensus établi par les trois associations des professeurs représentant chacun des campus.

- 1- "Qu'il y ait une seule université française au Nouveau Brunswick "
- 2- " Pour assurer la qualité de l'enseignement, nous sommes d'accord que le sénat académique soit pondéré en faveur du campus de Moncton. La structure Lebel et la structure Wallace sont toutes deux pondérées dans ce sens. Nous sommes donc tous d'accord . "
- 3- " A divers moments et pour diverses raisons, le nom de l'université pouvait et peut poser des problèmes. Toutefois, nous sommes d'avis que le nom est de moindre importance. Ce qui importe est la réalité qu'elle recouvre. Dans toute éventualité, nous recommandons que cette question soit référée au conseil des gouverneurs. "
- 4- Nous sommes tous d'accord pour demander une université francophone au Nouveau Brunswick dans laquelle tous les francophones puissent se reconnaître. Pour ce qui est de la structure existante, les collèges trouvent qu'elle n'est pas acceptable. Pour ce qui est de la structure Lebel les collèges la trouvent acceptable. Pour ce qui est de la structure Wallace, les collèges la trouvent inacceptable.

Sur cette question, nous réitérons le besoin d'assurer une université dans laquelle tous les francophones puissent se reconnaître.

Pour ce faire ça pourrait être la structure Lebel ou bien une nouvelle structure qui serait à formuler. Mais l'essentiel c'est d'assurer cet élément clé.

En somme, nous sommes d'accord que le paragraphe 2 situe l'élément clé et la solution clé. Enfin nous espérons bien qu'une solution acceptable soit trouvée avant que soit lancé le débat à l'assemblée législative.

Suite.

Nous tenons à préciser que ce consensus ne modifie en rien les positions antérieures prises par chaque organisme étudiant.

Pour les étudiants du collège Jésus- Marie de Shippagan :

Clarence Benoit

Clarence Benoit

Bernard Lanteigne

Bernard Lanteigne

Pour les étudiants du collège St. Louis Maillet d'Edmonton :

André Leclerc

André Leclerc

Lise Ouellette

Lise Ouellette

Pour les étudiants de l'université de Moncton :

Bernadette Landry

Bernadette Landry

Gerard Blanchard

Gerard Blanchard

Pierre Leblanc

Pierre Leblanc

Une réunion au sujet du rejet du Rapport Lebel par la commission Wallace a eu lieu à 1:00 heure samedi le 13 décembre. Plusieurs étudiants y ont assisté afin d'aider à la formation d'un comité d'action indépendant de la FEUM sur tous les plans, qui aurait pour but d'appuyer le rapport Lebel intégralement. Des représentants de Shippagan et d'Edmundston étaient présents pour expliquer leurs positions sur le sujet. Les représentants appuyaient aussi le rapport Lebel dans son ensemble.

Un comité d'action fut élu:

Judes Chiasson fut nommé président de ce comité
Clarence Comeau fut nommé co-président.

Les sous-comités formés sont les suivants:

- Comité d'information et de publicité (C.K.U.M., tracts, Mass-Médias et communiqués de Presse)- 10 membres
- Comité chargé de la distribution des tracts - 7 membres
- Liaisons, relations extérieures - Denis Jean

Cette première réunion est suivie d'une autre pour le dimanche 14 décembre à 1:00 heure au local 106 des Arts. A cette réunion des moyens d'action déjà recommandés seront discutés et appuyés. Des conférenciers du Nord-Est et du Nord-Ouest seront alors choisis et contactés à la suite de cette réunion. Ces conférenciers seront des personnes ressource, c'est-à-dire qu'ils exposeront les moyens d'action déjà établis dans leurs régions pour appuyer le rapport Lebel et ils expliqueront leurs positions à la réunion du lundi 15 décembre à 12:30 aux Arts.

En somme, le comité d'action formé samedi se dit solidaire avec les réclamations des régions du Nord-Est et du Nord-Ouest. De plus ce comité reconnaît l'Université de Moncton comme étant dorénavant l'Université de l'Acadie, regroupant ainsi une seule université francophone avec deux campus régionaux possédant tous le même statut administratif tel que précisé par le rapport Lebel.

Nous pouvons donc conclure que le comité d'action demande aux étudiants de l'Université de s'informer dans les jours à venir, de lire les tracts distribués, de venir aux réunions donner leurs opinions qui seront entendues et d'apporter leur appui.

Je répète encore que comité d'action et ses positions sont indépendantes de la FEUM, c'est-à-dire que notre comité d'action se trouve à avoir assez de leadership pour décider, avec l'appui des étudiants de leur avenir.

Debout camarades, pour une cause juste et primordiale pour notre avenir.

Judes Chiasson,
prés. du Comité d'Action
Université de l'Acadie

SUPPORTONS L'ACTION DES COLLEGES

Le rapport Lebel propose qu'il n'y ait qu'une seule université de langue française au Nouveau Brunswick, avec trois campus situés à Shippagan, Edmundston et Moncton. De cette façon, les trois grandes régions francophones auraient la possibilité de conserver l'autonomie de leurs institutions d'enseignement supérieur. Lebel propose également la création d'un institut technologique de langue française à Bathurst.

La commission d'enseignement supérieur des provinces maritimes dirigée par Soeur Wallace, a rejeté le Rapport Lebel. La commission Wallace préconise donc éventuellement la disparition des deux collèges affiliés à l'université de Moncton.

Le gouvernement provincial devra discuter de la situation le mercredi, 17 décembre prochain en vue de prendre une décision finale. Il est urgent d'agir !

Edmunston et Shippagan protestent avec indignation le rejet du Rapport Lebel, et ils ont organisé une série de démarches pour faire pression auprès du gouvernement.

C'est le samedi 13 décembre que des étudiants de l'université de Moncton ont formé un Comité d'Action, suite à un appel lancé par certains étudiants conscients de la situation. Pourquoi un tel comité?

- 1- Pour être solidaire avec les gens du Nord-Est et du Nord-Ouest .
- 2- Pour dénoncer une certaine élite minoritaire qui voudrait prendre en main le sort de l'enseignement supérieur des Acadiens. (Les Acadiens étaient rares sur la Commission Wallace.)
- 3- Pour faire pression auprès du gouvernement afin qu'il rejette les recommandations de la Commission Wallace.
- 4- Pour démontrer que la position des gouverneurs de l'université de Moncton ne représente pas l'opinion des étudiants et des professeurs de cette même université. Ces derniers avec les professeurs des collèges viennent d'affirmer leur rejet des recommandations de la Commission Wallace.

Bernadette Landry.

Cette semaine à la mise
en page :

Louise Méthot
Jacques Tétreault

Le Journal est imprimé par
l'Imprimerie Acadienne à Moncton.